



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 087-218704203-20240706-2024_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-26

Membres : 11
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 6 juillet, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 9h30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 27 juin 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Turbiez Chantal, Marçais Bertrand, Landeau Aurore, Maligne Francis

Excusés : Brard Michel, Duhamel Marie-Laure, Champroy Nahoum

Monsieur Grenaille est nommé secrétaire de séance

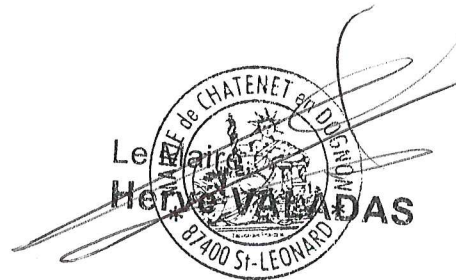
Réparation du Chéneau salle polyvalente

Monsieur le maire explique les réparations nécessaires sur le chéneau de la salle polyvalente. Plusieurs entreprises ont été sollicitées et certaines ont fourni des devis.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise Bourdelas pour un montant total de 2028.88 euros HT

SECRETARE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme
Au CHATENET en DOGNON, le 6 juillet 2024
Le MAIRE, Valadas Hervé



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.